

TRIBUNE



**LE JURIDIQUE
POUR SÉCURISER
LES ACTIONS
DE 'GREEN FOR IT'**
TRIBUNE
DE LISE BRETEAU



Lise Breteau

Avocate, Membre du collectif Green IT

Migrer vers le cloud, privilégier le télétravail, passer en leasing, adopter le « GreenOps » ? Sollicitez la fonction juridique : elle viendra utilement au soutien de votre démarche de numérique durable.

Il peut s'agir de :



Analyser les outils du marché et les offres d'accompagnement aux démarches de numérique durable ;



Rédiger des contrats : analyser et formaliser les engagements de durabilité annoncés par les fournisseurs et partenaires ;



Rédiger des documents d'entreprise (chartes internes, politiques RSE, etc.) : s'assurer que ces politiques respectent les réglementations liées et que les communications ne risquent pas le « greenwashing ».

Deux grands enjeux sont particulièrement appréhendés par le juridique.

Enjeu 1. **Concrétiser les promesses**

Disposer d'une information fiable et complète est au cœur de tout projet durable et de RSE.

Or, le niveau de connaissance des enjeux environnementaux est très disparate d'un acteur à l'autre, et une entreprise a besoin, pour la solidité de sa démarche de numérique durable, d'une lecture critique des promesses qu'un prestataire annonce : en quoi son offre est-elle verte ?

Le juriste saura, d'une part, décrypter la force et la portée des engagements partenaires en matière environnementale par l'analyse de sa documentation.

D'autre part, il pourra organiser le cadre pour la transmission et le suivi des informations pertinentes, répondant à vos besoins :

- indicateurs concrets, mesurables et objectifs à prendre en compte,
- référentiels méthodologiques applicables,
- suivis de données et reporting,
- organisation des sphères de transparence et de confidentialité, et
- conséquences sur les autres volets des projets : financiers, responsabilité, résilience, assurances, etc.

De plus, le juriste vous accompagnera pour détecter les risques de « greenwashing » et de non-conformités, qui peuvent se réaliser par ignorance des règles ou des conditions requises pour une information fiable.

Enjeu 2. **Identifier les référentiels techniques solides**

Le cadre technique du numérique durable s'est développé avant que la réglementation ne se saisisse du sujet.

Des standards encadrent l'évaluation d'empreinte environnementale, l'écoconception, l'affichage environnemental, etc. Au niveau européen, la Commission européenne a développé les méthodologies dites « PEF » (pour « Product Environmental Footprint »), déclinées pour les produits, les services et les organisations. La Commission en recommande l'usage par les acteurs publics et privés.

Cependant, le marché fourmille d'une multitude de labels, « frameworks », outils, etc. qui n'intègrent pas toujours ces normes de référence, ni leurs principes fondamentaux. Choisir un outil nécessite donc d'analyser sa robustesse au préalable, au risque de générer des transferts d'impacts, des non-conformités ou de prendre une orientation de travail incompatible avec les normes de référence.

La direction juridique peut utilement accompagner le processus de sélection : quelles sont les sources de tel outil, sur quelle norme officielle se fonde-t-il, quel processus d'élaboration, quelle transparence, quel est son cadre légal, quelles conditions d'utilisation, etc. ?

Ces questions de structure et de cadre, si elles ne relèvent pas du contenu technique de l'outil en tant que tel, permettront néanmoins à la DSI d'identifier les outils les mieux construits.